RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-104**	**Objet : Rue Sully – tranche 1 Effacement des réseaux Lancement de la phase d'exécution avec le SIDELC**

Date de la convocation : 11/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Pascal NOURRISSON, conseiller municipal
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
	Isabelle JALLAIS-GUILLET	Jean-Noël CHAPPUIS
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de l'effacement des réseaux " Rue Sully" - Tranche 1 sur la commune de SAINT-GERVAIS-LA-FORET, Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre, en date du 21/11/2022 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux ; sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	13 500,00 €	2 700,00 €	16 200,00 €	HT	-	-
Génie civil BT	140 000,00 €	28 000,00 €	168 000,00 €	HT	-	-
Divers imprévus	7 675,00 €	1 535,00 €	9 210,00 €	HT	-	-
TOTAL	**161 175,00 €**	**32 235,00 €**	**193 410,00 €**	**HT**	**64 000,00 €**	**97 175,00 €**
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €	TTC	0,00 €	2 040,00 €
Génie civil EP	39 000,00 €	7 800,00 €	46 800,00 €	TTC	0,00 €	46 800,00 €
Divers imprévus	2 035,00 €	407,00 €	2 442,00 €	TTC	0,00 €	2 442,00 €
TOTAL	**42 735,00 €**	**8 547,00 €**	**51 282,00 €**	**TTC**	**0,00 €**	**51 282,00 €**
GC ORANGE						
Etude AP	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	TTC	0,00 €	3 600,00 €
Génie civil FT	75 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €	TTC	0,00 €	90 000,00 €
Divers imprévus	3 900,00 €	780,00 €	4 680,00 €	TTC	0,00 €	4 680,00 €
TOTAL	**81 900,00 €**	**16 380,00 €**	**98 280,00 €**	**TTC**	**0,00 €**	**98 280,00 €**
TOTAL GENERAL	**285 810,00 €**	**57 162,00 €**	**342 972,00 €**		**64 000,00 €**	**246 737,00 €**

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251217-DE120281-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction :
- De la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- De la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau ENEDIS
- Du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- Des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- Des éventuels imprévus et aléas de chantier

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du maire et/ou du conseil municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération n° 2016-29 du 15/09/2016 en pièce jointe. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **demande l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC,**
- **autorise de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,**
- **autorise la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT,**
- **accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération,**
- **prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,**
- **vote les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,**
- **autorise le maire ou son représentant habilité à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 16/12/2025
Le secrétaire de séance
Pascal NOURRISSON

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Mairie de St-GERVAIS-la-FORÊT - (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251217-DEL2025-104-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025